

CONCERTS, CHORÉGRAPHIES, PIÈCES DE THÉÂTRE, PROJECTIONS VIDÉO

Coût de base (pour une période de 8 heures)

Un jour de spectacle	850.00\$
Conférence admission général	1200.00\$

ÉVÉNEMENTS CORPORATIFS

Coût de base (pour une période de 8 heures)

Un jour de corporatif	2000.00\$
-----------------------	-----------

TOURNAGES TÉLÉVISION / VIDÉOCLIP (RÉGIE ET ÉQUIPEMENTS TÉLÉ NON INCLUS)

Coût de base (pour une période de 8 heures)

Un jour de tournage	2000.00\$
---------------------	-----------

SERVICES ADDITIONNELS : ÉQUIPE TECHNIQUE OBLIGATOIRE

Direction technique / Responsable de salle	Taux horaire	26.00\$
Technicien de son en chef	Taux horaire	24.00\$
Éclairagiste en chef	Taux horaire	24.00\$
Agent de sécurité / portier	Taux horaire	24.00\$
Machiniste (obligatoire pour événements corporatifs)	Taux horaire	24.00\$

SERVICES ADDITIONNELS : ÉQUIPE TECHNIQUE OPTIONNELLE

Technicien à l'éclairage	Taux horaire	24.00\$
Projectionniste	Taux horaire	24.00\$
Technicien de scène	Taux horaire	24.00\$
Machiniste	Taux horaire	24.00\$
Hôte / hôtesse	Taux horaire	18.00\$
Billetterie	Taux horaire	18.00\$

MODALITÉS DE LOCATION

- Les tarifs AQTIS seront appliqués lorsque la nature du projet le justifiera.
- La tenue d'un spectacle sans entracte, une affluence limitée ou une interruption du service de bar entraînera une pénalité de 600.00\$.
- Les tarifs de location de la salle pour des événements artistiques ou corporatifs, des répétitions ou des tournages n'incluent pas les salaires du personnel technique.
- Le locataire et les artistes s'engagent à arriver à l'heure où débute la durée de location de la salle. Si le locataire est en retard et n'utilise pas des heures qui lui sont réservées, ces heures ainsi que le salaire des techniciens présents, s'il y a lieu, seront tout de même facturées au locataire. Toute heure de réservation supplémentaire occasionnée par ce retard sera ajoutée au contrat au tarif de 100.00\$/heure.
- Le locataire doit faire débiter son événement à l'heure prévue dans le contrat. Un retard de 15 minutes est acceptable. Toutefois, le locataire, ou son représentant, doit en aviser la personne responsable de la salle. Toute heure de réservation supplémentaire occasionnée par ce retard, dont la responsabilité incombe au locataire, sera ajoutée au contrat au tarif de la location de la salle à 100.00\$/heure. Les techniciens et les agents de sécurité seront également ajoutés au tarif horaire correspondant.
- Les prix indiqués sur cette carte de tarifs peuvent être sujets à changement sans préavis.
Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : Théâtre Plaza (514) 278-6419.